

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1079

Approbation d'une convention de partenariat avec l'Association «Bibliothèque à domicile»
et la Ville de Lyon – Bibliothèque Municipale – Mise à disposition gratuite d'un local - EI
03 047

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 27 AVRIL 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 AVRIL 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 AVRIL 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme CHEVALLIER (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1079 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION «BIBLIOTHEQUE A DOMICILE» ET LA VILLE DE LYON – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL - EI 03 047 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 avril 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Bibliothèque municipale de Lyon (Bml) est un réseau composé d'une quinzaine de bibliothèques réparties dans les 9 arrondissements de Lyon, et d'une bibliothèque mobile.

La Bibliothèque de la Part-Dieu constitue l'établissement central du réseau Bml et abrite à la fois des espaces ouverts aux publics et les services communs du réseau.

La Bibliothèque municipale de Lyon a pour mission de faciliter l'accès de tous à la culture, d'où un maillage fin du territoire grâce aux bibliothèques d'arrondissements et à la bibliothèque mobile. Cette dernière dessert des collectivités d'une part, et des individuels d'autre part, par le biais de stationnements réguliers dans des quartiers éloignés des bibliothèques d'arrondissements.

Les principales offres de service de la Bml sont le prêt de tout type de documents (imprimés, films, musique...), la proposition d'animations culturelles et la mise à disposition d'espaces de travail, de loisirs et de consultation des ordinateurs et des documents.

L'emprunt des documents est soumis à abonnement dont le tarif est variable, notamment suivant le statut de l'usager, son âge et ses ressources.

L'Association « La Bibliothèque à Domicile », a pour objet :

- le portage à domicile de livres et autres documents (CD, DVD...), empruntés à la Bibliothèque municipale de Lyon à destination de personnes dans l'incapacité de se déplacer ;
- la promotion de la lecture et de la lecture à haute voix auprès des personnes desservies, leur permettant également un échange avec l'extérieur.

Le portage de documents et son accompagnement sont mis en œuvre par des volontaires bénévoles de l'association au profit de personnes bénéficiaires se trouvant dans l'incapacité, temporaire ou permanente, de se déplacer (personnes âgées, handicapées, immobilisées...).

L'Association met en relation les bénévoles et les bénéficiaires, qui sont tous membres de cette dernière. Elle s'assure du bon fonctionnement des binômes (bénévole et bénéficiaire) ainsi constitués.

Il est proposé de signer une convention de partenariat avec l'Association « Bibliothèque à Domicile » conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature et renouvelable par tacite reconduction.

Elle a pour objet de fixer les conditions et les modalités de ce partenariat.

A la demande de l'association et afin de faciliter les échanges entre la Bibliothèque municipale de Lyon et l'association « Bibliothèque à domicile », La Ville de Lyon/ Bibliothèque municipale de Lyon accepte de mettre à disposition de l'association un local de 14 m² environ au sein de la Bibliothèque de la Part-Dieu, dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit, pour une durée d'une année renouvelable 4 fois par tacite reconduction.

Pour votre information, la valeur locative annuelle de cette mise à disposition est évaluée à 1 020 €. La Ville de Lyon supporte les charges de fluides et de chauffage.

La Ville de Lyon est représentée au Conseil d'administration de l'association par un représentant titulaire. Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à cette désignation.

Vu la convention de partenariat ;

Vu la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit ;

Vu les statuts de l'Association Bibliothèque à domicile en date du 24 février 2009 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Vu les résultats du scrutin auquel il a été procédé ;

Oui l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale de Lyon et l'Association « La Bibliothèque à Domicile » est approuvée.

2. La convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit relative à la mise à disposition d'un local de 14 m² situé au rez-de-chaussée de la Bibliothèque de la Part-Dieu au profit de l'Association « La Bibliothèque à domicile » pour une durée d'une année renouvelable 4 fois par tacite reconduction est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tous les autres documents afférents.

4. Mme Valérie SCHELL est désignée en tant que représentante titulaire pour représenter la Ville de Lyon au sein du Conseil d'Administration de l'Association Bibliothèque à Domicile.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN